

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA DROME

**EXRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALEX**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	15

Date de la convocation
26 novembre 2019

Date d'affichage
9 décembre 2019

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
17	0	0

Séance du 2 décembre 2019

Le lundi 2 décembre 2019 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Alex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Catherine BESSON, Rodrigue ROUBY, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Sylvie VACHON, Fanny MOREL, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON, Christophe BURLING.

Etaient excusé(e)s : Christian SIRON (procuration donnée à Rodrigue ROUBY), Chantal ANDRIES (procuration donnée à Christel DUBOIS).

Etaient absents : Marlène DE FROIDCOURT, Didier CHALAS.

Secrétaire de séance : Louis QUAIRE.

**ACHAT D'UN TENEMENT IMMOBILIER (MAISON ROYER)
POUR L'AMENAGEMENT FUTUR DE LA TRAVERSE DU
VILLAGE :**

Monsieur le Maire dresse un état d'avancement des travaux d'aménagement de la Traverse du village RD93, en cours. Il rappelle que les études préalables montraient la difficulté à organiser un aménagement urbain, routier, piéton et cyclable, cohérent, compte tenu de la présence la maison ROYER située 16 route de Crest ; cet ensemble immobilier constituant un obstacle en terme d'aménagement urbain et paysager.

La maison ROYER est depuis quelques semaines mise à la vente, par Mme ROYER fille. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une opportunité à ne pas manquer pour développer de nouvelles possibilités d'aménagement, et propose de l'acquérir à l'amiable, précisant que ce bien n'est pas inclus dans le périmètre où il peut faire usage du droit de préemption.

Il s'agit d'un tènement de 1942 m² sur lequel sont édifiés une maison d'habitation et plusieurs hangars. Le Maire indique avoir obtenu l'accord amiable de Mme ROYER, par l'intermédiaire de son mandataire immobilier. La Commune se porte ainsi acquéreur pour la somme de 139 000 €, prix de vente. Cette opération immobilière n'est pas soumise à consultation des Domaines car la valeur vénale du bien est inférieure à 180 000 €.

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

D'ACQUERIR le tènement cadastré section ZP n°168 et ZP n°170, situé 16 route de Crest, d'une contenance de 1942 m² au prix de 139 000 €, appartenant à Madame ROYER,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant, à poursuivre toutes les formalités et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération,

PRECISE que les frais afférents à cette acquisition seront dus par la Commune,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal 2019 à l'article 2138,

INFORME que le notaire chargé du dossier est Maître DESAILLOUD notaire à Alixan,

.../...

Envoyé en préfecture le 09/12/2019

Reçu en préfecture le 09/12/2019

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 026-212600068-20191202-2019_12_02_1-DE

ACHAT D'UN TENEMENT IMMOBILIER (MAISON ROYER) POUR
L'AMENAGEMENT FUTUR DE LA TRAVERSE DU VILLAGE : Suite

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

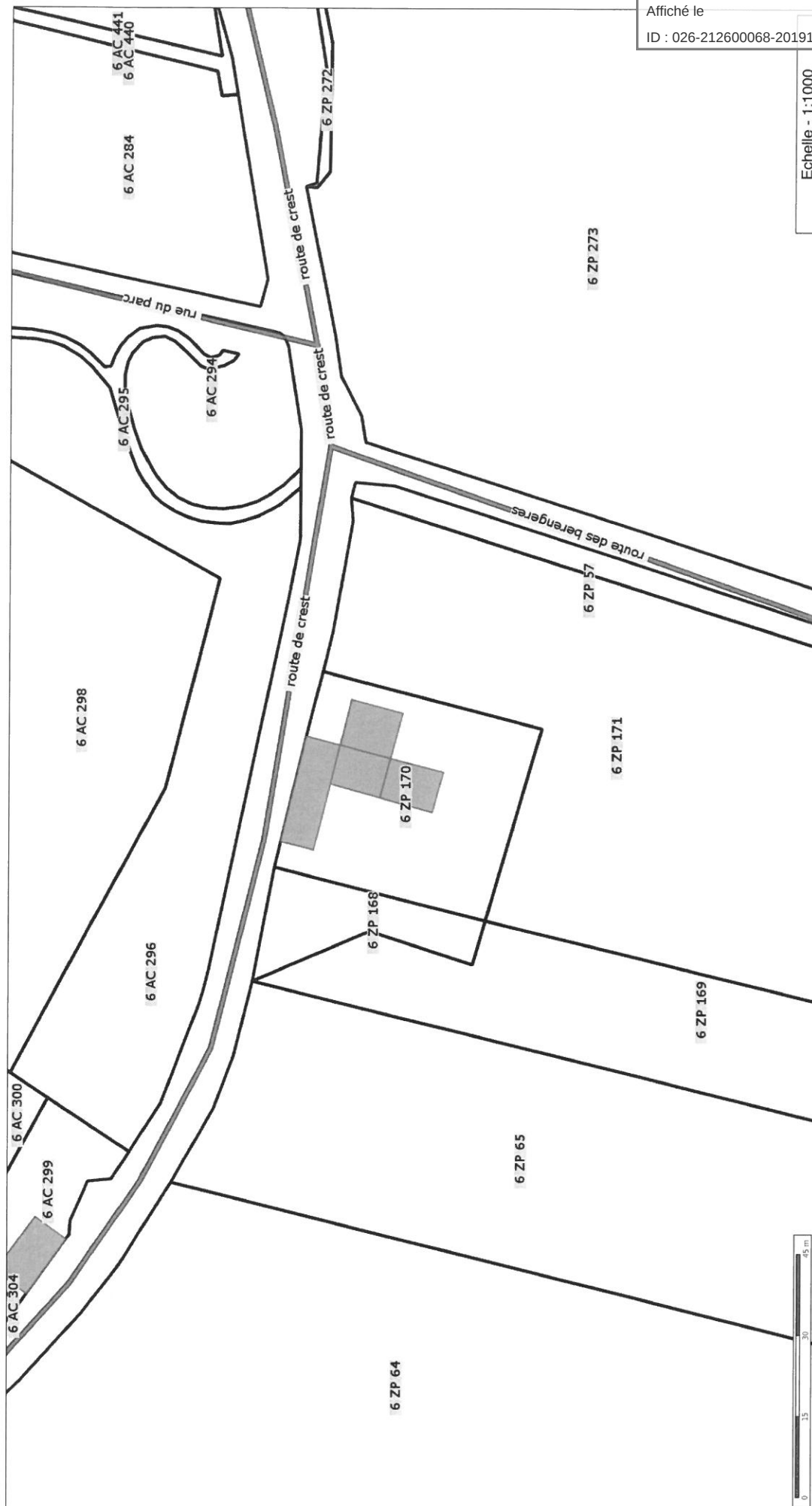
- Plan de situation
- Offre d'achat de la Commune

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Le Maire d'Allex,
Gérard CROZIER



1.URBA-----CARTE URBANISME CCVD-----V...



Echelle - 1:1000

Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 09/12/2019

Reçu en préfecture le 09/12/2019

Affiché le

ID : 026-212600068-20191202-2019_12_02_1-DE

Berger
Levrault

Elodie Grassot

De: Elodie Grassot <elodie.grassot@mairie-allex.fr>
Envoyé: mercredi 13 novembre 2019 10:06
À: 'h.raffy@i-particuliers.com'
Cc: crozier
Objet: Offre d'achat

Madame,
Comme convenu, je vous prie de trouver ci-après un courrier de la part de Monsieur le Maire.
Cordialement,
Elodie Grassot, Responsable urbanisme, Mairie d'Allex

A l'attention de Mme Hélène RAFFY, mandataire immobilier :

Madame,

Comme convenu je reviens vers vous après consultation de mon conseil et après échanges avec la propriétaire Mme ROYER.

Agissant en ma qualité de Maire et représentant de la Commune d'Allex, je vous informe que j'engage par le présent courrier la Commune d'Allex à acquérir le bien immobilier de Mme ROYER, tènement de 1942 m² comprenant une maison d'habitation et des hangars, situé 16 route de Crest (parcelles cadastrées ZP 168 et 170), au prix fixé dans l'annonce, c'est-à-dire au prix de cent trente neuf milles euros (139 000 €).

Conformément à l'article 1583 du Code civil, nous sommes désormais réciproquement engagés.

A partir du 2 décembre prochain, mon conseil aura délibéré afin de me permettre de signer la vente. Je vous propose donc que nous fixions courant décembre un rendez-vous chez le notaire afin de signer un compromis qui détaillera les modalités de notre accord.

Je souhaite faire intervenir mon notaire, Maître Vanessa DESAILLOUD (26300 Alixan), dans cette vente.

Je prends l'attache de la Trésorerie afin de connaître les délais de versement de la somme suite à la signature. Afin de prendre en compte les besoins de Mme ROYER, je vous propose la mise en place éventuelle d'une *jouissance différée* qui permettrait à Mme ROYER d'occuper la maison jusqu'à réception de la totalité de la somme.

Je vous prie de recevoir, Madame, mes meilleures salutations.

Gérard CROZIER
Maire d'Allex